



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

## **AVIS PUBLIC**

**PRENEZ AVIS QUE** le règlement mentionné ci-dessous, adopté par le conseil municipal le 10 mai 2021, est entré en vigueur le 21 mai 2021, date de la délivrance du certificat de conformité à son égard émis suite à l'approbation par le conseil de la MRC des Laurentides :

- **Règlement (2021)-102-62** modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en communiquant avec le Service du greffe au 819 425-8614, poste 2315 ou au [greffe@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:greffe@villedemont-tremblant.qc.ca).

Donné à Mont-Tremblant, ce 2 juin 2021.

Claudine Fréchette  
Greffière